

Volume 17 no. 1
Mars 2021

7245, rue Clark, bureau 305, Montréal
(Québec) H2R 2Y4
Tél. : 514 499-1130
Sans frais : 1 877 499-1130
AGFMQ@AGFMQ.COM / AGFMQ.COM

RÉUNION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES ASSOCIATIONS MUNICIPALES

Chaque année, une vingtaine de personnes représentant près de 15 associations municipales se réunissent afin de parler de leurs préoccupations et d'échanger avec leurs paires. Cette année pandémie oblige, cette rencontre chapeautée par (ADGMQ) a eu lieu par vidéoconférence les 29 janvier et 26 février derniers.

Lors de cette rencontre, il a été question des dossiers importants en jeu des associations présentes et de l'organisation des formations, colloques et congrès dans le cadre de la distanciation sociale et de l'impact de cette dernière chez leurs membres.

L'AGFMQ a fait part lors de cette rencontre des préoccupations de relève au sein de l'association et des organismes municipaux. Que suite à la dernière année, et ce, malgré la pandémie, nous avons une belle relève qui s'est impliquée au sein du conseil d'administration et des différents comités. Que comme toutes les associations et organisations nous avons dû nous adapter au mode virtuel des réunions et formations.

Un sujet important qui touche les membres de l'AGFMQ a été abordé par l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ). Cette dernière nous a entretenus sur les inspections collaboratives des immeubles dans le contexte de l'évaluation municipale. De nouvelles normes pour les inspections municipales impliquent des changements importants qui permettront, entre autres, les inspections virtuelles, ce qui allégera grandement la tâche des évaluateurs municipaux.

Il a aussi été question du Projet de loi 67 : article 135. Cet article touche la dévaluation de bâtiments commerciaux en raison de la pandémie. Ce dernier pourrait avoir des enjeux sur les revenus des municipalités. Il est aussi mentionné qu'actuellement qu'il y a des recours en justice afin de faire dévaluer immédiatement les bâtiments commerciaux sans attendre le nouveau dépôt de rôle.

L'Association des bibliothèques publiques (ABPQ) a parlé de son nouveau programme BiblioQUALITÉ ainsi que de l'abolition des frais de retard qui est une nouvelle tendance dans les municipalités.

SOMMAIRE

Réunion de la Table de concertation
des associations municipales 1

[Colloque 2021](#) 3

[Compte-rendu – Groupe de travail et
comité consultatif // MAMH](#) 3

[Membership](#) 6



AGFMQ INFO\$



Association des gestionnaires
financiers municipaux
du Québec

L'ABPQ a partagé aussi son inquiétude quant à une prise de position, émanant d'une ville, à l'effet d'empêcher ses employés de siéger sur des conseils d'administration en son nom. Plusieurs associations émettent de sérieuses préoccupations elles aussi sur le sujet. Ce sujet avait été soulevé par le passé et le conseil d'administration de l'AGFMQ reste aux aguets concernant cette prise de position que pourraient prendre certaines Villes.

L'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) mentionne que la pandémie a évidemment grandement chamboulé leurs services tant au niveau des camps de jours que des activités hivernales.

L'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) nous a parlé de la Conversation nationale sur l'aménagement et de l'échéancier serré dans la nouvelle stratégie qui sera un défi. Elle a aussi parlé du cadre normatif sur les inondations.

Pour ce qui est de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ), elle nous a entretenues sur la nouvelle réglementation en environnement et des impacts sur les MRC. Il a aussi été question des zones inondables et du suivi des zones d'interventions spéciales. De plus, il a été question des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) et d'un document en cours de production afin de faciliter l'exécution de travaux à venir en zones humides.

Un autre sujet d'intérêt pouvant toucher directement les membres de l'AGFMQ. Les gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec (GRHMQ) nous ont fait part de leur préoccupation concernant les modifications envisagées à la loi de la SST qui sont plutôt décevantes. Il y aurait peu de modifications pour les municipalités, outre pour les pouvoirs du responsable de la sécurité. L'association

compte se faire entendre par la voix de l'ordre professionnel. Les problèmes de santé mentale dans le milieu de travail ont aussi été abordés.

L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) nous a parlé de la formation des pompiers, des orientations 2 et 3 touchant le schéma de couvertures de risques et du Comité national de transformation du système préhospitalier d'urgence (CNTSPU).

L'ADGMQ a partagé ses objectifs concernant les élections 2021. Trois objectifs ont été mis sur la table soit le rafraîchissement des formations éthique et déontologie pour les élus, l'uniformisation des formations à la grandeur du Québec, et la formation des futurs candidats avant le dépôt de leur candidature. Finalement l'organisme a comme projet de valoriser la fonction de directeur général.

En cette année de pandémie, les organismes présents ont partagé leurs pratiques virtuelles avec La Corporation des officiers municipaux (COMAQ) Les associations ont discuté de leurs expériences et des changements apportés à leurs pratiques en raison de la pandémie.

En conclusion, la pandémie et le télétravail ont chamboulé les pratiques de gestion des organisations ainsi que les relations de travail. Il en ressort que certaines pratiques sont là pour rester et qu'un nouveau mode d'organisation du travail fera sa place incluant le télétravail.

Nathalie Guérin, CPA, CA, MBA
Présidente

COLLOQUE 2021



La situation que nous vivons tous nous a obligés à annuler le colloque 2020. Pour septembre 2021, le comité travaille à vous préparer un colloque, en virtuel, que vous ne voudrez pas manquer.

Nous reviendrons bientôt avec les dates exactes et les formations qui y seront présentées. **Surveillez vos courriels !**

Isabelle Hébert, CPA, CA

Membre du comité organisateur – colloque 2021

COMPTE RENDU – GROUPE DE TRAVAIL ET COMITÉ CONSULTATIF // MAMH

PRÉCISIONS RELATIVES AU RF2020

- La question sur les chiens au rapport est bloquée (congé de réponse)

DOCUMENT SUR LES PRINCIPALES LACUNES

- Les soldes précédents au Rapport Financier doivent être ceux du dernier exercice, toute modification doit être saisie en ajustement.
- Immobilisations en cours ; lorsque l'immobilisation est mise en service, ce n'est pas un « ajustement » mais bien une « addition » (S11-7).
- Catégories des immobilisations ; ne pas classer la majeure partie des immobilisations dans les infrastructures-AUTRES. Faire un travail d'analyse afin de bien attribuer les catégories spécifiques aux travaux effectués.

MODIFICATIONS ENVISAGÉES RF2021

- Revenus reportés ; inclure Aide au transport collectif
- Fonds réservés ; inclure PAUPME-AERAM (comme pour le FLI) S23-2L43
- S23-2 _DCTP ; ajouter une ligne pour la mesure d'allègement Covid en lien avec PL67
- S23-2 (ligne 61@67) ; Attention ; allègement fiscal qui avait été permis il y a 20 ans, certaines municipalités montrent encore des montants importants. Il faut en faire l'analyse afin de terminer le programme aux livres. Un avertissement a été mis dans SESAMM pour le RF 2020, à l'effet que les soldes des lignes 61 et 62 de la page S23-2 doivent être ramenés à zéro au 31 décembre 2020. Ces lignes seront retirées au RF 2021.
- S27-5 ; point de TVQ = distinct – ligne sera ajoutée
- S19 (lignes 4 et 5) Charges par objet ; ; il est envisagé d'avoir une ligne distincte pour le programme Réseau entreprises Québec afin de distinguer la rémunération et les charges sociales affectées à ce programme. En fait, pour chacune de ces deux rubriques, il y aurait une ligne pour le programme Réseau Accès entreprises Québec et une ligne Autres.
- S24-5_section C ; Régime de retraite hybrides (prestation cible) dépendamment des dispositions propres au régime, il se pourrait que la municipalité ait à présenter cette portion dans la section A ou B. L'ordre des CPA nous donnera des indications à cet égard qui pourront guider les municipalités concernées au cas par cas.

SUIVI CONCERNANT PERFORM

- La plateforme est encore en chantier, on peut cependant voir que le visuel du mode d'impression a été mis à jour.

AUTRES MODIFICATIONS À VENIR :

- Interface visuelle / modernisation / validations des données
- Un responsable municipal qui crée les accès pour chaque organisation
- Encore en travail au niveau de l'attestation des auditeurs sur le portail
- Données budgétaires et TGT pourraient être des « livrables » à part

FONDS MUNICIPAL POUR LA BIODIVERSITÉ

- Le ministère travaille sur un projet afin d'émettre une directive de comptabilisation des sommes allouées au Fonds. Cela s'apparenterait sensiblement au Fonds d'Assurances UMQ.

PROGRAMME PAUPME-AERAM

- Voir ici les explications du ministère :
 - [Directive sur le traitement comptable du PAUPME - AERAM](#)
 - [Démonstration du traitement comptable du PAUPME – AERAM](#)

PROGRAMME PAUTCP

- Voir ici les explications du ministère :
 - https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere/traitement_comptable_du_PAUTCP.pdf

EXPOSÉS SONDAGES

- Projet SP1202 / Présentation des états financiers, le ministère étudie la possibilité de présenter des nouveaux états et d’apporter des modifications aux états actuels. Le projet sera étudié en mai 2021.

VARIA

- S43 – Point apporté sur les heures saisies pour les cadres qui font en sorte que les calculs peuvent apporter des mauvaises conclusions. Sera analysé par le MAMH.
- Interruption de l’amortissement-pandémie; due à la non-utilisation de certaines immobilisations en pandémie. Il faut prouver que cela affecte la durée de vie utile de l’immobilisation. Pas recommandé.
- Présentation des immobilisations incorporelles ; à venir 1^{er} avril 2023, exemple ; entrepôt de données informatiques. (mode de financement, capitalisation, catégorisation) . Application anticipée serait permise.

Isabelle Maillé, CPA, CA
Administratrice

MEMBERSHIP



N'hésitez pas à faire connaître votre association auprès de vos collègues. Contribuez à faire rayonner l'AGFMQ. Vous voulez nous aviser d'une nouvelle nomination ou de candidat potentiel à adhérer à l'AGFMQ, n'hésitez pas à transmettre les coordonnées de cette personne à l'adresse agfmq@agfmq.com.

Prendre note que les factures de renouvellement d'adhésion pour l'année 2021-2022 seront transmises dans les prochains jours.

Surveillez vos courriels !

*Danik Salvail, CPA, CGA
Secrétaire*